

TVA Ecole de langues

Bonjour,

Je suis en train pour un devoir de créer une formation de langue étrangère. Je voudrais savoir si ce type d'entreprise est soumise à la tva à 10% ou a 20%. Si quelqu'un a la réponse, je lui serais extrèmement reconnaissante.

Merci

Par Visiteur, le 14/12/2020 à 17:19

Bonjour

Sous quelle forme juridique pensez vous votre projet...?

Par morobar, le 15/12/2020 à 11:38

Bjr

https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/tva-enseignement-cours-et-lecons/

PAS TROP FATIGANT ???